

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 29 mars 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DPE 1** Modalités de participation à la quatrième phase du programme de recherche « Observatoire des Polluants Urbains en Île-de-France » - Avenant à la convention avec l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

**Mme Célia BLAUEL et M. Mao PÉNINOÛ, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2013 DPE 2 approuvant la convention relative aux modalités de participation de la Ville de Paris à la quatrième phase du programme de recherche « Observatoire des Polluants Urbains en Île-de-France » ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la signature de l'avenant à la convention ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL et Monsieur Mao PÉNINOÛ, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'École Nationale des Ponts et Chaussées l'avenant à la convention relative aux modalités de participation de la Ville de Paris à la quatrième phase du programme de recherche dénommé « Observatoire des Polluants Urbains en Île-de-France » (O.P.UR.), dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses correspondantes, d'un montant de 40 000 euros, seront imputées au chapitre 011, article 617 de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris, sur les exercices 2017 et 2018 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**